



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

L'ESSENTIEL DE LA CHARTE

2025-2040



www.parc-cotentin-bessin.fr



Édito

Formidable territoire que notre Parc naturel régional, labellisé il y a 30 ans ! Ses 30 000 hectares de marais, exceptionnelles pour leur biodiversité, retenant plusieurs millions de tonnes de carbone dans leurs sols, son agriculture façonnant les paysages, ses 400 km de haies vives replantées depuis 30 ans, sa gestion équitaine des eaux souterraines de l'Isthme du Cotentin, ses patrimoines naturels et culturels ne sont pas seulement des trésors à préserver d'urgence au cœur de la Manche et du Calvados. Ils constituent, aussi, un véritable terrain d'expérimentation et d'application pour des actions efficaces et résolues face au défi climatique et l'ambition d'une gestion équilibrée des grands espaces naturels, au bénéfice de tous. Au fil de ses projets concrets et de l'énoncé de ses priorités, cette nouvelle charte témoigne de la volonté, partagée par les habitants de ce territoire, de réussir ensemble la transition écologique.

Benoît FIDELIN

Benoît FIDELIN

Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

Sommaire

1

QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ET SA CHARTE ?

Page 3

2

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN, MODE D'EMPLOI

Page 4

3

UN TERRITOIRE PRÊT À RELEVER SEPT DÉFIS

Page 8

4

LA CHARTE 2025-2040 CONCRÈTEMENT

Page 9

5

LES 16 MESURES PHARES POUR AGIR VITE ENSEMBLE

Page 13

6

LE SAVEZ-VOUS ?

Page 20



1

QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ET SA CHARTE ?



Un Parc naturel régional est un territoire habité, reconnu au plan national voir international pour la richesse de ses patrimoines naturel et culturel et pour la qualité de ses paysages, mais à l'équilibre fragile.

Il porte un projet commun de développement fondé sur la préservation et la valorisation de son patrimoine, formalisé ou rédigé dans un document appelé « charte ».

Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé ce projet (communes, communautés de communes, départements, région).

Tous les 15 ans, chaque Parc naturel régional doit renouveler son classement. Il s'engage alors dans une procédure cadrée par la loi et réalise un bilan de l'action en cours et redéfinit ses objectifs et les champs d'actions pour répondre aux nouveaux défis.

À retenir

Un Parc naturel régional n'est ni un zoo, ni un lieu clos, c'est un territoire vivant et habité qui a la chance de pouvoir valoriser ses atouts tout en préservant ses richesses patrimoniales. Les habitants contribuent par leurs activités à gérer les qualités de ce territoire, les agriculteurs entretiennent les 30 000 ha de marais...

C'est une des rares structures qui rassemble tous les types de collectivités, de la commune à la région, qui se retrouvent pour dialoguer et agir ensemble. **Il y en a 58** en France. Un Parc naturel régional résulte bien de l'engagement volontaire des acteurs locaux.

La charte

c'est un projet de territoire concerté, une feuille de route co-construite, pour 15 ans, avec l'ensemble des collectivités publiques adhérentes, les habitants, les partenaires et le tissu associatif ainsi que les socioprofessionnels, afin que le projet soit partagé par le plus grand nombre et réponde aux besoins du territoire.

C'est un contrat qui détaille les orientations politiques en matière de développement local, de protection du patrimoine et les engagements des collectivités et de l'État l'ayant approuvé. La charte n'est **pas opposable aux tiers**. Elle s'impose aux documents d'urbanisme (SCOT et PLU). La charte s'accompagne d'un plan de Parc qui permet de traduire visuellement ses objectifs.



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN, MODE D'EMPLOI

Internationalement reconnu pour ses 30 000 hectares de marais, le Parc des Marais est classé, par décret du Premier Ministre, depuis 1991. Il s'engage pour la 3^e fois dans sa procédure de renouvellement de son label « PNR » pour la période 2025-2040.



Bilan sur la période 2010-2020
Quelques exemples d'actions



19 M d'€

pour l'agriculture
dans les marais



550

façades en terre
rénovées

840 000 €

pour aider les
habitants à rénover
leur maison en terre

50

maçons formés aux
techniques de rénovation
à la terre par le Parc



40 km

de haies plantées



370 km

de sentiers labellisés par
la Fédération Française de
Randonnée Pédestre



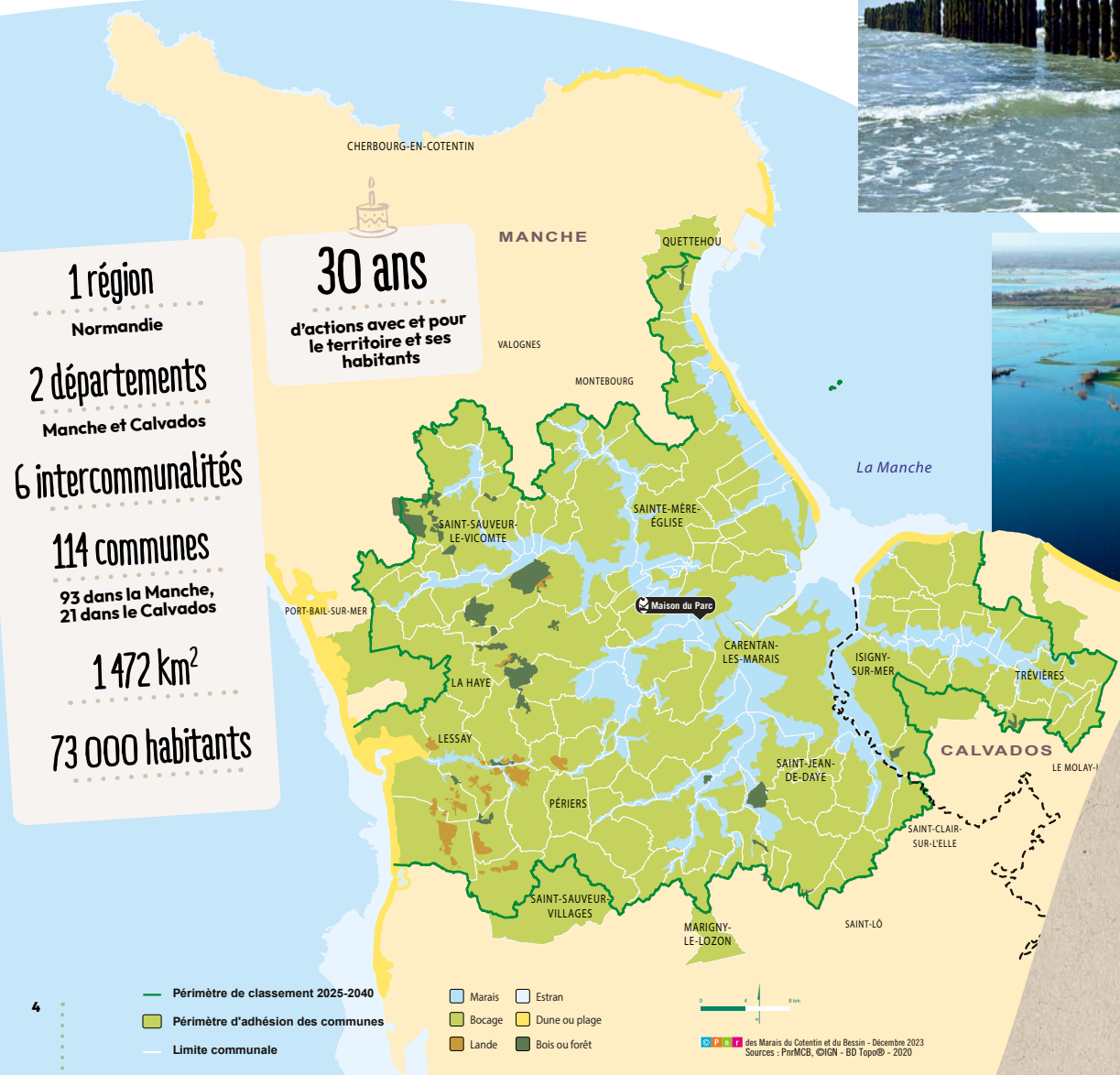
30 500

participants
aux animations
proposées par le Parc



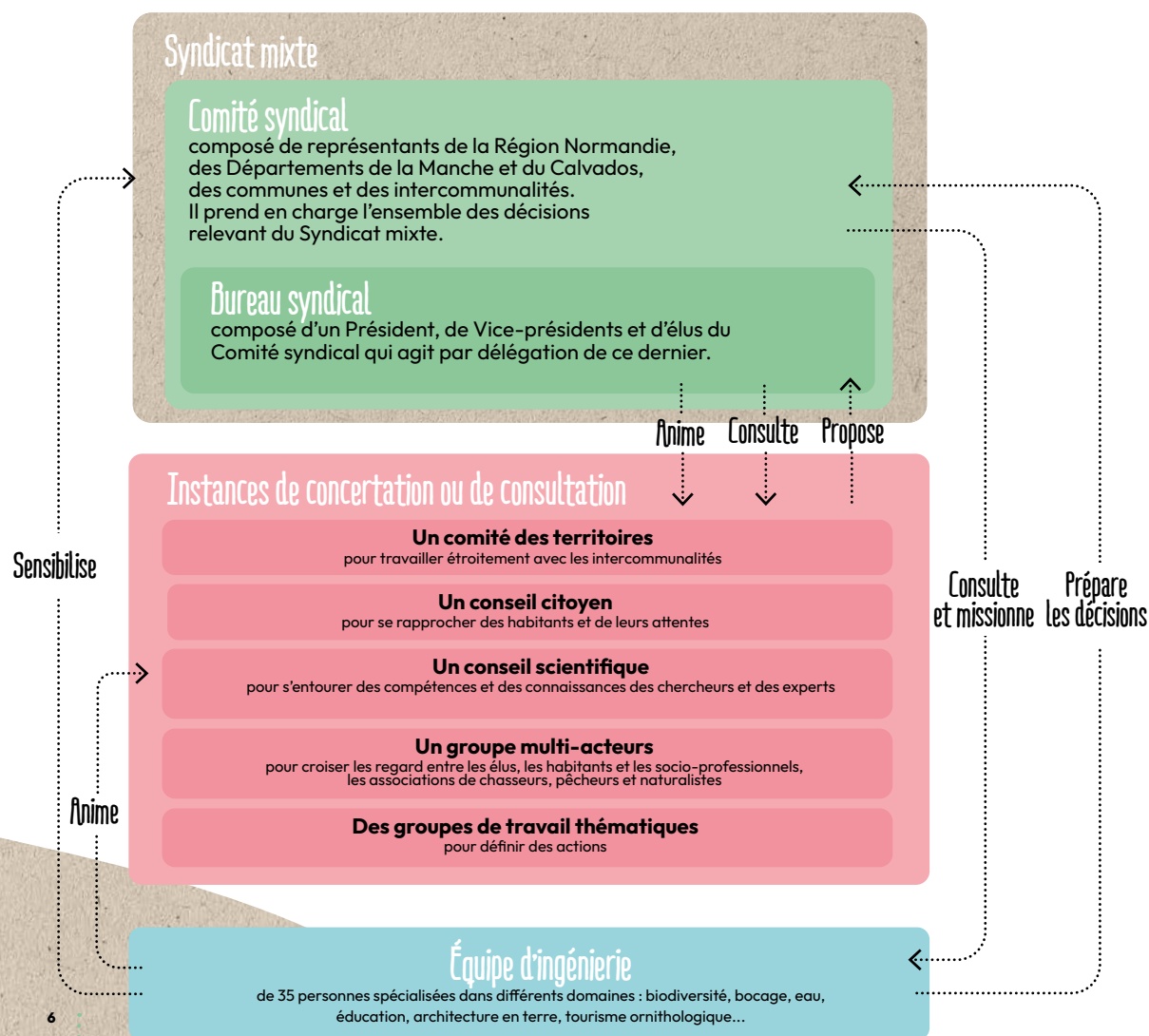
6 500

élèves ont
participé aux
classes-Parc





Les instances décisionnelles du Parc naturel régional



L'agenda de l'élaboration du projet de la charte 2025-2040

Documents consultables
parc-cotentin-bessin.fr



UN TERRITOIRE PRÊT À RELEVER SEPT DÉFIS

Le monde est en constante évolution. Les Parcs naturels régionaux sont des territoires ruraux, vivants et habités qui subissent des mutations. Les marais du Cotentin et du Bessin, malgré leurs atouts et leur forte capacité de résilience, n'échappent pas aux conséquences du dérèglement climatique, aux pressions sur la ressource en eau... Ainsi, 7 défis à relever ont été identifiés dans la charte 2025-2040*.

Défi 1



L'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique

avec notamment, la montée du niveau de la mer et ses impacts en termes de submersions marines, de salinisation des nappes...

Défi 2



La protection de l'eau, bien commun structurant le territoire

avec notamment, la préservation en quantité et en qualité des eaux souterraines de l'Isthme du Cotentin...

Défi 3



La biodiversité, patrimoine exceptionnel à préserver

avec notamment, la préservation et la gestion des marais, des landes, des monts,... les milieux naturels spécifiques au territoire et qui abritent de nombreuses espèces animales et végétales...

Défi 4



La sobriété comme moteur de développement et d'attractivité

avec notamment, le développement des modes de déplacements doux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre...

Défi 5



L'accompagnement de l'agriculture, filière emblématique du territoire

avec notamment, le maintien d'un grand nombre d'exploitations agricoles utilisatrices des marais...

Défi 6



La solidarité entre acteurs, habitants et collectivités du territoire

avec notamment, la préservation du bien vivre ensemble...

Défi 7



La sensibilisation et la mobilisation : outils indispensables pour susciter l'engagement de tous

avec notamment, la compréhension des conséquences du dérèglement climatique pour susciter l'envie d'agir...

LA CHARTE 2025-2040 CONCRÈTEMENT

En route vers 2040, avec un nouveau projet

La stratégie de la troisième charte est articulée autour de

3

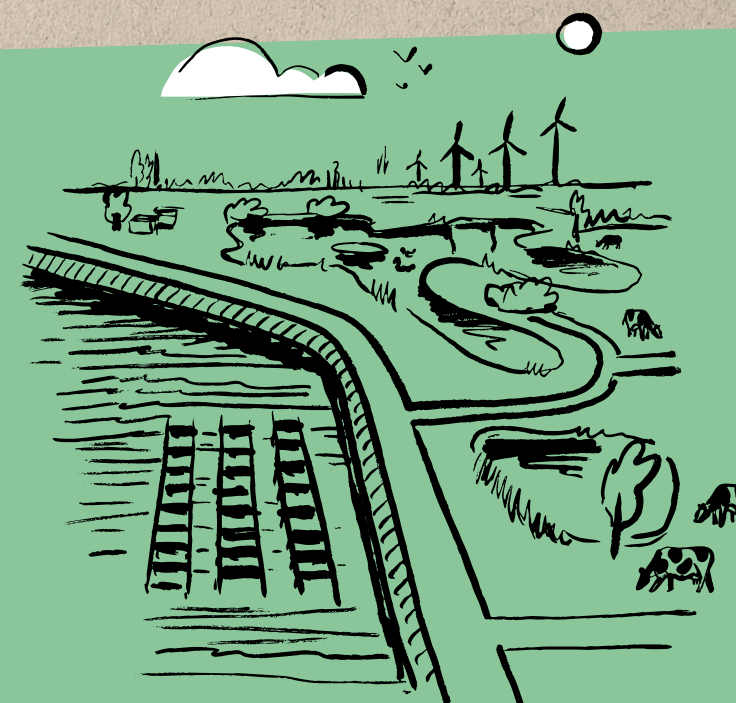
ambitions

7

orientations

23

mesures



AMBITION 1

Bâtir collectivement une nouvelle vision

en approfondissant et en partageant nos savoirs pour consolider une culture commune respectueuse de nos patrimoines. Il s'agit aussi d'encourager les projets alternatifs et innovants portés par les habitants et correspondant aux valeurs du Parc.



ORIENTATION 1

Créer les conditions du changement de nos modes de vies

MESURES

01
p. 86*

S'approprier nos biens communs, nos savoir-faire et l'identité du territoire

- Sentiment d'appartenance
- Art et culture
- Vie Locale

02
p. 90*

Étendre la sensibilisation et la formation à de nouveaux publics

- Éducation au territoire
- Reconnexion à la nature

03
p. 94*

Impliquer les habitants en s'appuyant sur la nature de proximité

- Lancement et soutien de projets communaux, et en entreprise

04
p. 98*

Mobiliser et favoriser l'action des jeunes du territoire

- Engagement Local
- Découverte des métiers

ORIENTATION 2

Mieux connaître le territoire et expérimenter des alternatives

MESURES

05
p. 102*

Un territoire d'excellence pour la recherche

- Lien avec les scientifiques
- Amélioration et diffusion des connaissances

06
p. 106*

Expérimenter un laboratoire d'idées et d'initiatives citoyennes sur la transition écologique

- Facilitation de projets innovants à la Maison du Parc et sur le territoire

AMBITION 2

Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers

pour maintenir la diversité de services rendus par la nature et préserver la qualité de notre cadre de vie face aux problématiques environnementales.

ORIENTATION 3

Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels

MESURES

07
p. 112*

Préserver et gérer des espaces naturels continentaux et maritimes et des espèces remarquables

- Préservation
- Restauration et adaptation des milieux naturels

08
p. 116*

Améliorer la fonctionnalité de la Trame Verte Bleue et Noire

- Continuités et fonctionnalités écologiques
- Pollution lumineuse

09
p. 120*

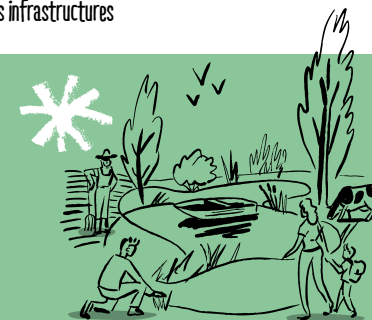
Accompagner les acteurs locaux dans la reconversion des marais tourbeux de la Sèves

- Adaptation de l'agriculture
- Renaturation du site
- Valorisation touristique

10
p. 124*

Anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer

- Adaptation/repli de la vie en bord de mer, de l'agriculture et des infrastructures



ORIENTATION 4

Préserver et partager équitablement la ressource en eau

MESURES

11
p. 128*

Participer à la gestion concertée de la ressource en eau

- Participation à la gouvernance
- Suivis quantité et qualité de l'eau

12
p. 132*

Assurer une gestion de l'eau favorable à la multifonctionnalité des marais

- Soutien technique aux syndicats de marais
- Connaissance de la relation zone humide-ressource en eau

ORIENTATION 5

Agir pour une mosaïque de paysages vivants et fonctionnels

MESURES

13
p. 136*

Préserver les paysages emblématiques et les éléments structurants de nos paysages

- Éléments marquants des paysages
- Protection paysages remarquables

14
p. 144*

Construire des projets de qualité par l'approche paysagère

- Paysages du quotidien
- Qualité des entrées de villes / bourgs
- Maîtrise de la publicité

15
p. 148*

Réinventer un bocage arboré et fonctionnel

- Plantation de haies
- Agroforesterie
- Restauration de mares

16
p. 152*

Amplifier le rôle de puits de carbone du territoire

- Étude des flux de carbone
- Optimisation de son stockage dans les milieux
- Rémunération du carbone

AMBITION 3

Accélérer et amplifier les transitions

en accompagnant l'adaptation de nos activités et de nos pratiques afin d'atténuer leur empreinte écologique et favoriser leur viabilité à long terme, au bénéfice du territoire.



ORIENTATION 6

Développer des activités économiques qui préservent les ressources du territoire

MESURES

17
p. 156*

Soutenir une agriculture multifonctionnelle pour participer aux mutations du territoire

- Paiements agri-environnementaux
- Adaptation au dérèglement climatique
- Soutien à l'agriculture herbagère et économe

18
p. 160*

Relocaliser et rendre accessible une alimentation de qualité

- Solidarité
- Circuits-courts
- Structuration des filières

19
p. 164*

Les écomatériaux, piliers d'une nouvelle économie circulaire

- Réemploi et recyclage des déchets
- Construction et rénovation en terre et végétaux locaux

ORIENTATION 7

Cultiver l'attractivité et la sobriété dans nos projets

MESURES

20
p. 168*

Révéler le territoire comme destination touristique de nature et ornithologique

- Tourisme de découverte
- Marais été / hiver
- Accueil / information

21
p. 172*

Promouvoir un aménagement du territoire équilibré et économe en espace

- Protection des espaces naturels et agricoles
- Accueil des habitants / économie d'espace

22
p. 178*

Reconquérir et valoriser la qualité de vie dans les « villes » et les « villages »

- Promouvoir les atouts
- Végétalisation
- Revitalisation

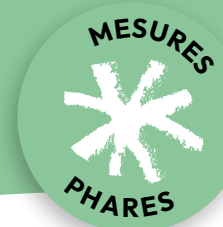
23
p. 182*

Favoriser la sobriété énergétique et soutenir un mix renouvelable et vertueux

- Accompagnement des intercommunalités
- Développement des mobilités alternatives

5

LES 16 MESURES PHARES POUR AGIR VITE ENSEMBLE



Pour relever le défi écologique sur notre territoire, nous devons agir rapidement. 16 mesures phares ont été définies comme prioritaires et à forts enjeux. Chacune regroupe des actions concrètes qui nous permettront tous ensemble, collectivités, habitants, acteurs socio-professionnels et associations, d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2040.

PRIORITÉ 1 MESURE 3

Impliquer les habitants en s'appuyant sur la nature de proximité



Pourquoi ?

La nature de proximité, celle qui nous entoure au quotidien (arbres, chemins, ruisseaux...) ne bénéficie pas de protections comme les espaces et les milieux naturels emblématiques. Pourtant, elle participe tout autant à notre bien-être. À la maison, dans l'espace public et dans les entreprises, nos pratiques doivent s'adapter au maintien de la biodiversité.

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Développer les animations « défi famille », les chantiers nature participatifs et les dispositifs comme Territoires « Engagés pour la Nature », Villes et Villages étoilés...
- Aménager le jardin pédagogique de la Maison du Parc pour donner à voir des pratiques favorables à la biodiversité.
- Soutenir et valoriser des approches artistiques et culturelles en lien avec la nature.

PRIORITÉ 2 MESURE 4

Mobiliser et favoriser l'action des jeunes du territoire

Pourquoi ?

Les jeunes sont l'avenir du territoire. Nous devons leur faire découvrir les patrimoines naturels et culturels, leur donner envie de préserver ces richesses. Notre devoir est de les sensibiliser aux enjeux de la transition écologique, et aussi de les former à ses nouveaux métiers.

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Animer des « classes Parc » sur le thème du changement climatique.
- Proposer aux jeunes de réaliser une émission de radio ou des reportages.
- Étendre les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) aux jeunes non scolarisés.



PRIORITÉ 3 MESURE 5

Un territoire d'excellence pour la recherche

Pourquoi ?

Le Parc recouvre une diversité de milieux naturels (marais, landes, dunes, estuaires, bocage...). Il offre un véritable laboratoire à ciel ouvert pour développer et diffuser la connaissance sur les richesses de notre territoire.

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Mettre en place des **sites-ateliers** en partenariat avec les universités
- Identifier les espèces témoins du dérèglement climatique.
- Organiser un conseil scientifique.
- Multiplier les thématiques de recherche : sciences sociales, santé, agriculture...

PRIORITÉ 4 MESURE 6

Expérimenter un laboratoire d'idées et d'initiatives citoyennes sur la transition écologique

Pourquoi ?

Parce que nous avons tous des approches, des idées et des compétences complémentaires, le Parc souhaite associer les habitants et les usagers dans la recherche de solutions innovantes pour le territoire.



Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Animer un « laboratoire citoyen » à la Maison du Parc : un espace d'échanges et d'expérimentations thématiques : littoral, agriculture, zones humides, biodiversité, sobriété...
- Favoriser l'expression des habitants à travers des actions de médiation innovantes : résidence, « land art », création de contes pour imaginer l'avenir de manière positive.

PRIORITÉ 5 MESURE 7

Préserver et gérer des espaces naturels continentaux et maritimes et des espèces remarquables

Pourquoi ?

Préserver la biodiversité et la richesse de nos milieux implique des mesures de gestion spécifiques. Cela exige également de limiter l'empreinte de nos activités et de mieux anticiper les effets du règlement climatique.

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Développer les dispositifs d'aides aux agriculteurs en faveur de la biodiversité (contrats agri-environnementaux, conseils techniques).
- Former des usagers à la reconnaissance des espèces exotiques envahissantes pour un repérage précoce.
- Favoriser la création de **nouvelles aires protégées**.
- **Expérimenter** de nouvelles façons de restaurer la biodiversité dans les marais dégradés.
- Évaluer l'impact du changement climatique sur la biodiversité.



PRIORITÉ 6 MESURE 8

Améliorer la fonctionnalité de la Trame Verte Bleue et Noire

Pourquoi ?

L'activité humaine peut perturber les déplacements, l'alimentation, la reproduction... des espèces animales et végétales, et même les menacer. En effet, certaines actions (les constructions, les routes, l'éclairage nocturne...) viennent rompre ce qu'on appelle « la continuité écologique » des paysages, des cours d'eau et de la vie nocturne, essentielle à la biodiversité.



Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Sensibiliser les collectivités, les entreprises et les commerces pour **réduire l'éclairage nocturne**.
- Soutenir les gestionnaires de l'eau (Associations Syndicales de Bas Fonds, Communautés de Communes...) dans la restauration des cours d'eau.
- Soutenir les collectivités dans des pratiques favorables à la nature sur les bords de routes, dans les espaces publics...

PRIORITÉ 7 MESURE 9

Accompagner les acteurs locaux dans la reconversion des marais tourbeux de la Sèves

Pourquoi ?

Au cœur des marais de la vallée de la Sèves, une exploitation industrielle de tourbe, installée depuis les années 50, a donné naissance à un immense plan d'eau et provoqué un affaissement des terrains riverains. La fin de cette activité va modifier le niveau de l'eau et sa gestion. Lancé depuis plusieurs années, un projet de reconversion est en cours **pour développer**, dans ce site d'intérêt européen, **de nouvelles activités, favoriser la biodiversité et le stockage du carbone**.

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Accompagner les agriculteurs et les chasseurs pour s'adapter à l'évolution du site.
- Assurer un suivi de la gestion de l'eau à l'échelle de la vallée.
- Imaginer et mettre en place de nouvelles activités économiques et touristiques au profit du site et de tous ses usagers (communes, habitants...).
- Approfondir la connaissance naturaliste des marais de la Sèves et participer à sa renaturation.



PRIORITÉ 8 MESURE 10

Anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer

Pourquoi ?

À cause du réchauffement climatique, le niveau de la mer monte sur les deux façades littorales du Parc naturel régional. S'il augmente d'un mètre avant la fin du siècle, près d'un quart du territoire pourrait se retrouver sous l'eau. De plus, la ressource en eau souterraine se salinise progressivement. Sans tarder, **les activités économiques et l'habitat doivent être protégés, adaptés ou relocalisés.**

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Rechercher et promouvoir des **solutions** innovantes et durables face au recul du trait de côte.
- Poursuivre la démarche « **Notre Littoral pour Demain ?** » afin de sensibiliser les habitants aux risques de submersion, de rechercher des solutions d'avenir pour les biens et les usages, d'intégrer ces enjeux dans les futurs documents d'urbanisme...
- Suivre l'évolution des milieux naturels.



PRIORITÉ 9 MESURE 12

Assurer une gestion de l'eau favorable à la multifonctionnalité des marais

Pourquoi ?

Les 30 000 hectares de marais du Parc jouent un **rôle essentiel dans le filtrage et le stockage de l'eau**. Ils régulent aussi le débit des cours d'eau, en cas d'inondation ou de sécheresse, par exemple. Nous devons donc préserver ses fonctionnalités. Il faut, pour cela, maintenir le haut niveau de biodiversité du marais, garantir la qualité des eaux de surface et souterraines, et équilibrer les usages entre les acteurs locaux.

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Animer des **débats** avec tous les usagers de la zone humide.
- Encourager les bonnes pratiques d'entretien du réseau hydraulique.
- Apporter un **soutien technique** aux syndicats gestionnaires du marais.
- Restaurer des prairies tourbeuses dégradées.



PRIORITÉ 10 MESURE 13

Préserver les paysages emblématiques et les éléments structurants de notre paysage

Pourquoi ?

Grands marais, bocages, littoraux, monts, dunes, anciennes landes... Le Parc naturel régional des Marais du Bessin et du Cotentin abrite une diversité de paysages emblématiques, qui concourent à **l'identité du territoire** et à la qualité de notre cadre de vie. Nous devons les préserver.

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Poursuivre le travail photographique, avec les habitants et les élus, pour alimenter l'observatoire des paysages du Parc.
- Accompagner les mesures de gestion en faveur des landes, des marais, et des monts.



PRIORITÉ 11 MESURE 14

Construire des projets de qualité par l'approche paysagère

Pourquoi ?

Cultiver la richesse du paysage sur notre territoire, c'est préserver nos sites emblématiques, mais c'est aussi valoriser certains décors du quotidien plus ordinaires. Les projets d'aménagement et d'équipement de qualité peuvent **embellir notre cadre de vie**. Imaginons, façonnons les futurs paysages de notre territoire, en tenant compte des défis d'aujourd'hui et de demain.

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Mettre en valeur des **belvédères**.
- Valoriser les chemins de randonnée pédestres et cyclables.
- Embellir les entrées de ville, les zones d'activité vieillissantes et les friches industrielles.
- Imaginer ensemble de nouveaux paysages de bord de mer et de grands marais et de nouveaux modes de vie.



PRIORITÉ 12 MESURE 15

Réinventer un bocage arboré et fonctionnel

Pourquoi ?

Le Parc fait partie des régions les plus bocagères de France. Constitué de haies, de prairies, de cultures, de mares, de boisements et de zones humides, **le bocage présente de nombreux atouts**. Il est riche en biodiversité. Il agit sur la qualité et la quantité d'eau. Il fournit du bois pour l'énergie. Ses haies permettent aussi de piéger le carbone, et donc d'atténuer le dérèglement climatique. Préserver et renforcer le bocage sont donc indispensables.

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- **Restaurer les haies** et les mares.
- Informer sur les différentes fonctions du bocage.
- Encourager la valorisation du **bois bocager** géré durablement.
- Planter de **nouvelles essences** à titre expérimental (chênes verts, érables de Montpellier, alisiers blancs...).



PRIORITÉ 13 MESURE 17

Soutenir une agriculture multifonctionnelle pour participer aux mutations du territoire



Pourquoi ?

L'agriculture, principalement bovine et laitière, est une activité importante dans le Parc naturel régional. Elle façonne les paysages et la biodiversité et structure l'économie du territoire. Le pâturage dans les marais permet notamment de limiter la pousse de végétation et de préserver le caractère « ouvert » de la zone humide. Face au vieillissement des exploitants et au défi climatique, **le monde agricole doit s'adapter**, et nous devons le soutenir.

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Accompagner les éleveurs dans leurs pratiques extensives et prioritairement sur le pâturage.
- Animer un **réseau de fermes** exploitant le marais.
- Créer des espaces pour tester des **nouvelles productions** et attirer de nouveaux agriculteurs.
- Favoriser la **rencontre** entre éleveurs, élus et habitants.

PRIORITÉ 14 MESURE 19

Les écomatériaux, piliers d'une nouvelle économie circulaire

Pourquoi ?

Les matériaux de construction classiques (béton, ciment, acier, plastique...) sont très consommateurs de ressources, émetteurs de gaz à effet de serre et difficilement recyclables. Le Parc naturel régional souhaite promouvoir des **matériaux alternatifs, écologiques**, issus de ressources renouvelables et bas-carbone. Soutenir l'économie circulaire est également un moyen de limiter la consommation de ressources, en favorisant leur réemploi.

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Développer la filière locale de production de **terre** prête à l'emploi.
- **Former les artisans** locaux à l'utilisation des écomatériaux et aux techniques d'éco-rénovation.
- Développer l'usage de végétaux capteurs de carbone, dans l'isolation notamment.
- Promouvoir la **rénovation** pour lutter contre la précarité énergétique.



PRIORITÉ 15 MESURE 20

Révéler le territoire comme destination touristique de nature et ornithologique

Pourquoi ?

Prisé pour ses stations balnéaires et ses lieux de mémoire, le territoire offre aussi de nombreuses opportunités pour le tourisme de nature. La beauté des paysages invite à la **randonnée pédestre, cycliste ou fluviale**, ainsi qu'à l'observation des oiseaux. Le Parc souhaite soutenir le développement de ces activités. Elles offrent non seulement une reconnexion à la nature mais sont aussi un moyen de prolonger la saison touristique au-delà de l'été.

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- **Diversifier les activités** de découverte de la nature et des oiseaux.
- Valoriser la découverte des patrimoines du territoire à **vélo ou à pied**.
- Encourager la création de liaisons douces.
- Développer la **marque « Valeurs Parc »** auprès des prestataires touristiques.



PRIORITÉ 16 MESURE 22

Reconquérir et valoriser la qualité de vie dans les villes et les villages

Pourquoi ?

Le Parc naturel régional abrite une dizaine de villes, dites « bourgs structurants » et une multitude de villages qui regroupent une offre de services complémentaires. Éloignés de l'influence des grandes villes, ces villes et villages ont pourtant tendance à adopter les principes d'urbanisation des agglomérations. Des aménagements, notamment paysagers, peuvent être imaginés pour préserver leur charme et leur authenticité.

Qu'allons-nous faire, par exemple ?

- Renforcer le rôle des villes à travers la démarche « **petites villes de demain** ».
- Promouvoir les atouts des villages auprès des habitants et nouveaux arrivants.
- Organiser des **ateliers pratiques** : jardinage et espaces verts privés, matériaux et savoir-faire.



LE SAVEZ-VOUS ?

Quels sont les avantages de vivre dans un Parc naturel régional ?

Vivre dans une commune membre d'un Parc naturel régional, c'est bénéficier d'un cadre de vie de qualité, dans un environnement naturel exceptionnel. Au quotidien, le Parc veille à l'équilibre entre le développement du territoire et la préservation des patrimoines naturels et culturels. Il ne peut ni contraindre, ni interdire, mais définit une charte que les collectivités et les administrations s'engagent à respecter.

Une charte et après ?

Les objectifs et les mesures de la charte sont déclinés dans un programme annuel d'actions, validé par les élus du Comité syndical. Les collectivités signataires (communes, intercommunalités, Départements de la Manche et du Calvados et Région Normandie), les partenaires et les différents acteurs du territoire (associations, habitants...) épaulent le Parc pour réaliser ce programme. Pour chaque action, le Parc peut être pilote, coordinateur ou partenaire.

Qui finance le programme d'actions ?

Doté d'un budget annuel d'environ 4 M d'€, le Parc naturel régional perçoit des cotisations des signataires de la charte (communes, intercommunalités, Départements de la Manche et du Calvados et Région Normandie), ainsi qu'une dotation de l'État. Le Parc mobilise également des aides spécifiques, auprès de partenaires comme l'Agence de l'Eau, l'Union Européenne ou des mécènes.

À noter

450 000 €

versés par l'Etat, en 2023, aux communes adhérentes au Parc des Marais, dans le cadre de la dotation « biodiversité, aménités rurales ». Sous réserve de critères.



En moyenne, avec 1,23€ /habitant

versé par la commune, le Parc mobilise 60 €/hab pour le territoire.

2025-2040

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

MAISON DU PARC

3 village Ponts d'Ouve,
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Tél. 02 33 71 65 30

accueil@parc-cotentin-bessin.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr

Suivez-nous

